

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2013

Le 15 novembre 2013, sur convocation régulière du Maire en date du 9/11/2013, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux à l'exception de Claude Juillet (pouvoir à Annie Prod'homme), Bernard Maisse (pouvoir à Jean-Marc Bousset)

**Patrice JEGO** a été nommé secrétaire de séance.

### 1- VENTE A SUPER U

Le Maire rappelle que, le 26 août 2011, le Conseil Municipal a donné son accord pour déclasser la voie d'accès au Super U, de la route d'Emagny jusqu'à la voie interne de la zone d'activités et a décidé d'inscrire la vente de cette voie à la société S.A.S Champs la Noir (Super U) à l'ordre du jour d'une réunion de Conseil Municipal.

Suite à de nouvelles rencontres, les dirigeants du Super U seraient également acquéreurs de la parcelle AH 85 ; un bornage a été fait par le cabinet Jamey et le document d'arpentage mentionne la surface à céder à Super U (791 m2 pour la partie de la voie d'accès à Super U actuelle et 379 m2 pour la parcelle AH 85)

Le Maire indique que l'accès aux entreprises de la zone d'activités serait préservé sur ces voies. Le montant de la vente retenu est de 27 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, accepte ce montant et autorise le Maire à engager les démarches pour cette vente et signer l'acte notarié.

### 2- RETROCESSION DU CROUSOT A LA COMMUNE

En 2010, les propriétaires du lotissement du Crousot ont adressé leur demande de reprise dans le domaine public de la voirie, des réseaux et des espaces verts.

Depuis 2011, la procédure de reprise étant en cours, la commune s'est engagée à entretenir les espaces verts de ce lotissement.

Le Maire informe que, dans l'immédiat, la reprise se fera dans le domaine privé communal puis un nouvel acte permettra l'intégration dans le domaine public.

Jean-Marc Bousset regrette que deux procédures soient nécessaires à la reprise dans le domaine public. Il demande que le notaire soit contacté pour réduire au mieux les délais et les frais occasionnés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Maire à signer les actes permettant la reprise de ce lotissement dans le domaine communal.

### 3- LA LANTERNE – TRAVAUX A REALISER

En mai 2013, suite à l'étude réalisée par la société Eaux Continentales missionnée par le SICA (Syndicat Intercommunal du Canton d'Audeux) sur le ruisseau de la Lanterne, les différents scénarios possibles ont été présentés pour la restauration de la qualité physique de

la Lanterne. Le Maire précise que, quel que soit le scénario retenu, la dépense prévue est constante pour Pouilley les Vignes (de l'ordre de 60 000 €)

Suite aux rencontres avec les communes concernées (Chaucenne, Chevigny, Emagny, Moncley, Pelousey) Pouilley les Vignes doit se positionner sur son engagement à faire réaliser les travaux, par secteur.

Annelise Brayer ajoute que des frais d'étude s'ajouteront aux dépenses prévues pour les travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, demande le lancement des travaux sur la Lanterne.

#### **4- CONTRAT DE BUCHERONNAGE – SUITE TRAVAUX RN 57**

Suite à la demande de devis par l'O.N.F, après étude des deux propositions reçues, le contrat de bûcheronnage pour l'abattage et le débardage des grumes peut être signé avec l'entreprise GUINET Philippe.

Les tarifs sont les suivants :

- Abattage – façonnage	9 €/m <sup>3</sup>	80 m <sup>3</sup>	=	720 € H.T
- Débardage	6 €/m <sup>3</sup>	80 m <sup>3</sup>	=	480 € H.T
- Cablage bois	64 €/h	4 heures	=	256 € H.T
- Ehoupage belles tiges	25 €/tige	5	=	125 € H.T

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Maire à signer le contrat.

#### **5- GRDF - CONVENTION INSTALLATION EQUIPEMENT TELERELEVE**

GRDF propose une convention pour l'installation d'équipement pour automatiser le relevé des compteurs, ce qui permettrait une meilleure fiabilité et une augmentation des relevés en vue d'une maîtrise de l'énergie ainsi qu'une facturation sur index réels.

Suite à sa rencontre avec M. Jacquinet, conseiller des collectivités territoriales à GRDF, le Maire présente les conditions de cette convention qui a pour objet la mise à disposition d'emplacements pour l'installation d'équipements techniques sur des bâtiments publics, en vue du télé relevé des compteurs de gaz.

- Durée : 20 ans à partir de 2014
- Redevance annuelle de 50 € H.T par site, payée par GRDF, sur présentation de facture de la commune
- Description des équipements : coffrets 400 mm x 300 mm x 200 mm – antennes radio de 30 à 45 cm – ondes émises : 500 mW pour les concentrateurs et 50 à 100 mW pour les émetteurs placés sur les compteurs.
- Sites : mairie, église, ancienne mairie/salle des fêtes, trésorerie, groupe primaire, salle des sports.

Le Maire insiste sur le fait que lorsque le consommateur a une information précise, il modifie sa consommation. De plus, des boîtiers seront installés au centre du village et à la Grosse Aige pour couvrir tout le territoire communal. Chaque compteur recevra des informations et les enverra sur un concentrateur.

Jean-Marc Bousset fait remarquer l'avantage d'avoir des factures sur des consommations réelles et non plus sur un estimatif. De plus, la consommation pourra être consultée sur le compteur mais aussi par internet.

Le Conseil Municipal, à l'exception d'Annelise Brayer qui s'abstient, autorise le Maire à signer cette convention avec GRDF pour la mise en place du télérelevé.

## 6- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### Rythmes scolaires

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un comité de pilotage a été créé pour réfléchir à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Ce groupe de travail composé de représentants des enseignants, de parents d'élèves (délégués et association), de membres du SIVOS de la Lanterne, des Maires des 3 communes, de Familles Rurales a arrêté le projet d'organisation du temps scolaire à partir de la rentrée 2014. La proposition a été adressée à l'académie le 9 novembre 2013 pour validation.

Le Maire présente ce projet d'organisation de la semaine scolaire :

- Les horaires scolaires seront les suivants

	MATERNELLE	GROUPE PRIMAIRE
MATIN (horaire inchangé) Du lundi au vendredi	8h20 à 8h30 – 11h45	8h25 à 8h35 – 11h55
APRES-MIDI Du lundi au vendredi sauf mercredi	13h35 à 13h45 – 15h40	13h45 à 13h55 – 15h45

- A l'issue du temps scolaire, Familles Rurales mettra en place des activités périscolaires qui correspondront au projet éducatif de territoire. Celui-ci sera rédigé durant le premier trimestre 2014, les familles seront donc informées à ce moment-là.

Il est précisé que l'estimatif financier ne fait pas apparaître de hausse importante du coût répercuté sur les communes ; en effet, les enfants qui fréquentaient le centre périscolaire le mercredi matin auront école et les heures seront redistribuées sur les quatre jours de la semaine. Par contre, il est difficile à l'heure actuelle de savoir s'il y aura beaucoup plus d'enfants qui resteront le soir au centre périscolaire (à Serre les Sapins 7% en plus).

Le projet éducatif sera affiné puis proposé pour un an et reconduit 2 ans après évaluation.




**VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE : JEUDI 9 JANVIER 2014 A 18H EN MAIRIE  
DOCUMENTS A RETIRER AU SECRETARIAT DE MAIRIE**

Commune de  
**POUILLEY  
LES VIGNES**



**DECEMBRE  
2013  
JANVIER FEVRIER  
2014**

Date	Manifestation	Lieu	Organisateur
<b>DECEMBRE</b>			
Vendredi 13 20h	Concert de Noël	Salle des fêtes	Orchestre d'Harmonie
Samedi 14 14h30	Noël des enfants de la Lanterne Jusqu'au CM2 Spectacle « conte glacé » qui emmènera petits et grands dans un pays lointain et glacé au travers de l'aventure de Noori et Elina	Salle des fêtes 	SIVOS de la LANTERNE Et La Compagnie du Colibri
Samedi 21 10h30	Histoires du Rat-conteur	Bibliothèque	bibliothèque
Samedi 21 midi	Repas du secours catholique	Salle des fêtes	Secours Catholique
<b>JANVIER - FEVRIER</b>			
Samedi 11	Soldes de vêtements	Secours catholique Rue Victor Hugo	Secours catholique
Samedi 11 18h	Vœux du Conseil Municipal	Salle des fêtes	commune
Samedi 25 20h	Repas dansant	Salle des fêtes	Section Handball De l'Etoile
Samedi 1 <sup>er</sup> février 20h	Soirée accordéon Repas dansant	Salle des fêtes	Harmonie de Pouilly

